

L'écosystème de l'immobilier collectif non résidentiel

Cartographie des parties prenantes

4 Acteurs institutionnels

◆ Municipalités

◆ Organisations parapubliques

◆ Gouvernements fédéral et provincial

◆ Initiatives provinciales qui reprennent l'immobilier

◆ Fondations

◆ Institutions financières

3 Experts et expertes

2 Accompagnateurs et accompagnatrices

1 Groupe porteur de projet

◆ Groupes citoyens

◆ Organismes communautaires

◆ Municipalités

◆ Entreprises d'économie sociale

◆ Organismes communautaires ou réseaux d'organismes

◆ Entreprises d'économie sociale

◆ Municipalités

◆ Réseaux de l'économie sociale

◆ Ingénieur-es

◆ Professionnel·les du droit

◆ Consultant-es

◆ Architectes

◆ Personnes issues du milieu de la recherche universitaire et collégiale

1 Groupe porteur de projet

Il s’agit de la ou des personnes qui ont identifié un besoin immobilier et qui cherchent une solution pour le combler. Leur rôle consiste à préciser ce besoin, à évaluer les différentes options et à ajuster le développement du projet dont ils sont responsables en fonction des leçons apprises.

Groupe citoyens

- Des citoyen·nes s’unissent pour réaliser des projets immobiliers collectifs. Éventuellement, ces groupes peuvent se structurer en OBNL ou en coopérative pour mobiliser les ressources et pérenniser leurs initiatives.

Organismes communautaires

- Les organismes communautaires, appuyés par la communauté, peuvent piloter des projets d’immobilier collectif non résidentiel pour répondre aux besoins identifiés. Les corporations de développement communautaire (CDC), présentes sur chaque territoire, peuvent jouer un rôle clé.

Municipalités

- Les municipalités, petites ou grandes, et les municipalités régionales de comté (MRC) jouent un rôle clé dans les projets collectifs, mobilisant leurs ressources pour offrir un soutien technique, logistique et faciliter l’accès aux ressources nécessaires.

Entreprises d’économie sociale

- Les entreprises d’économie sociale, par leur capacité à porter des projets variés, jouent un rôle de plus en plus important dans l’acquisition et la gestion de biens immobiliers destinés à des usages collectifs.

2 Accompagnateurs et accompagnatrices

Il s’agit de personnes, d’organismes ou d’institutions qui accompagnent les groupes porteurs de projet à différents stades. Que ce soit pour l’animation de rencontres, la mobilisation, la concertation, le maillage ou la mise en œuvre, ces parties prenantes aident à faire progresser les projets, bien qu’elles ne soient pas nécessairement expertes de tous les volets des initiatives.

Organismes communautaires ou réseaux d’organismes

- Les organismes communautaires et leurs réseaux mènent des projets et offrent un accompagnement, soulignant le rôle clé du mouvement communautaire autonome. Les CDC, qui sont des regroupements locaux multisectoriels, en sont un exemple.

Entreprises d’économie sociale

- Les entreprises d’économie sociale peuvent coordonner les projets d’immobilier collectif, faciliter la collaboration et offrir un soutien administratif, financier et technique.

Municipalités

- Les municipalités, petites ou grandes, et les municipalités régionales de comté (MRC) peuvent jouer un double rôle : mener des projets ou offrir un accompagnement via des services comme l’urbanisme ou le développement local.

Réseaux de l’économie sociale

- Le réseau de l’économie sociale promeut une approche collective du développement immobilier, offrant accompagnement et partage de connaissances pour inspirer d’autres initiatives.

3 Experts et expertes

Il s’agit des personnes qui mettent à profit une expertise spécifique nécessaire à la création ou au développement de projets. Elles peuvent être impliquées de manière régulière ou ponctuelle à toutes les étapes du projet et veillent à ce que l’initiative progresse en utilisant leurs compétences particulières pour en assurer le succès.

Ingénieur·es

- Les ingénieurs·es, essentiels aux projets immobiliers collectifs, assurent la conception, la faisabilité, la supervision et la conformité des bâtiments.

Professionnel·les du droit

- Les professionnel·les du droit (avocat·es, fiscalistes, notaires) sont essentiels pour conseiller sur les aspects légaux et fiscaux, rédiger des contrats et actes, et accompagner les projets tout au long de leur développement.

Consultant·es

- Des expert·es, comme des consultant·es en communication, en participation citoyenne, en urbanisme ou en gestion de projets, peuvent être mobilisé·es pour un accompagnement ciblé à chaque étape du développement.

Architectes

- Les architectes sont essentiels dans les projets immobiliers, réalisant relevés, esquisses, plans et devis pour garantir une approche adaptée aux besoins spécifiques.

Personnes issues du milieu de la recherche universitaire et collégiale

- La recherche universitaire et collégiale soutient les projets en documentant enjeux et apprentissages, favorisant l’innovation, inspirant d’autres groupes et mettant en lumière les défis de l’immobilier collectif.

4 Acteurs institutionnels

Il s’agit des autorités publiques, des agences gouvernementales, des institutions financières publiques et des organismes de financement. Dans les projets d’immobilier collectif, ces acteurs jouent un rôle clé en facilitant les démarches administratives et en fournissant un soutien financier crucial pour le développement et la réussite des initiatives.

Municipalités

- Les municipalités, petites ou grandes, et les municipalités régionales de comté (MRC) jouent un rôle clé dans les projets immobiliers collectifs en économie sociale. Elles peuvent céder des terrains et élaborer des politiques favorisant l’innovation et l’efficacité des projets.

Gouvernements fédéral et provincial

- Les gouvernements fédéral et provincial peuvent soutenir les projets d’immobilier collectif, principalement par un appui financier essentiel à leur développement et concrétisation.

Organisations parapubliques

- Les organisations parapubliques jouent un rôle clé en immobilier collectif non résidentiel, en offrant financement, gestion, soutien stratégique aux projets, et en facilitant les partenariats et la mise en œuvre de politiques de développement durable.

Initiatives provinciales qui repensent l’immobilier

- Les initiatives provinciales repensent l’immobilier collectif non résidentiel en privilégiant des solutions durables, accessibles et adaptées aux besoins communautaires.

Fondations

- Les fondations peuvent soutenir les projets d’immobilier collectif non résidentiel en fournissant financement et soutien stratégique, contribuant ainsi à leur viabilité.

Institutions financières

- Les projets immobiliers utilisent souvent des prêts bancaires garantis, mais peuvent aussi recourir à des options de finance sociale ou solidaire, qui sont des outils financiers plus flexibles.

